



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 16 février 1999.

« D'azur, à un lion d'argent, adextré d'une herse sarrasine d'or.»

TOPONYMIE :

Nom d'origine latine "Cheveveio" qui signifie le lieu où l'on cultivait du chanvre.

CHEVAIGNÉ-DU-MAINE

EXPLICATIONS :

L'azur et la herse sarrasine proviennent des armes de la famille de Rochereau seigneur d'Hauteville, château partagé entre Chevaigné et Charchigné.

La reprise intégrale des armes de famille étant interdite pour les municipalités, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

L'azur est également la couleur principale du Maine, ancienne province où se positionne Chevaigné.

Le lion est le symbole distinctif de la province du Maine.

Les ornements sont deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'azur afin d'honorer l'activité agricole.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

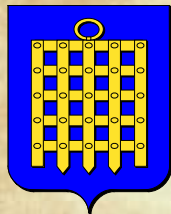
L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur le lion et la herse sarrasine.

La herse sarrasine est la grille qui fermait l'entrée des châteaux. Elle se compose de deux poutres latérales, qui portent le nom de coulisseau, et de plusieurs poutres pointues, l'ensemble relié par des poutres horizontales cloutées.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Chevaigné-du-Maine a été réalisé en reprenant les armes de la famille de Rochereau qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Chevaigné-du-Maine n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.